

Communiqué de presse

Paris, le 4 juillet 2016

Sage simplifie l'envoi et la réception de la facture électronique grâce à l'interopérabilité de Sage eFacture développée avec Cegedim

Ce dispositif permet aux entreprises de se mettre en conformité avec le cadre légal de la facturation électronique qui entrera en vigueur entre 2017 et 2020

Sage, leader du marché des solutions intégrées de comptabilité/gestion commerciale, de paie et de solutions de paiement en ligne, annonce l'interopérabilité de l'offre Sage eFacture avec de nombreux donneurs d'ordre en France. Développé en partenariat avec Cegedim, ce service permet aux entreprises de taille petite et moyenne de transmettre leurs factures de manière dématérialisée vers leurs clients exigeant des formats spécifiques.

Toutes les organisations et entreprises françaises devront être en mesure d'accepter les factures électroniques dématérialisées de leur fournisseur selon un calendrier établi par la législation : 2017 pour les grandes entreprises et les établissements publics, 2018 pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI), 2019 pour les PME et 2020 pour les TPE. Aujourd'hui, d'après une étude d'avril 2016*, seulement 28% des entreprises utilisent les factures électroniques.

Afin de préparer les PME et TPE à ces échéances et leur permettre de produire des factures aux formats exigés par les établissements publics et les grandes entreprises, Sage dote sa solution Sage eFacture d'une plateforme d'interopérabilité développée en partenariat avec Cegedim, acteur majeur de la dématérialisation de factures en Europe. Intégré de façon simple et transparente à Sage eFacture, ce service permet, en l'absence d'une norme générale établie en France et en Europe, de convertir une facture vers les formats demandés par les donneurs d'ordre. Tandis que la conversion s'effectue à l'aide du format XML qui véhicule les données de la facture, les utilisateurs obtiennent en outre le résultat final au format classique PDF.

Simplifier la facturation électronique pour en tirer tous les bénéfices

Pour les PME et TPE, les bénéfices de cette plateforme d'interopérabilité sont importants, notamment en matière d'optimisation de la gestion de leur trésorerie. L'utilisation des bons formats de factures électroniques réduit les risques de retours et donc de délais de paiement rallongés, ce qui permet à l'entreprise de disposer d'une vision claire sur l'échéance des paiements de ses clients.

En utilisant le portail Sage eFacture, les utilisateurs disposent d'une visibilité complète sur l'état des factures électroniques envoyées vers leurs clients, garantissant une réduction déterminante des délais de paiement. Enfin, le coût d'une facture dématérialisée (0,80 € par facture avec Sage eFacture) est bien inférieur à celui d'une facture traditionnelle qui peut s'élever à 5 €.



*« La démocratisation des factures dématérialisées va s'accélérer pour les entreprises de taille petite et moyenne. Plus qu'une obligation, c'est surtout une chance pour elles de gagner en productivité et de mieux gérer leur trésorerie » déclare **Laurent Luce, Product Marketing Manager chez Sage.** « Grâce à notre partenariat avec les spécialistes de Cegedim, nous allons encore davantage simplifier la vie des PME et des TPE en leur permettant de ne plus se soucier de leurs formats de factures électroniques, et en assurant à leurs clients qu'elles possèdent les solutions techniques adéquates. Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'imposer un format universel mais de créer une interopérabilité la plus large possible, et Sage est un des rares éditeurs à la proposer. »*



« Alors que les TPE et les PME vont être soumises à l'obligation de dématérialiser leurs factures vers le Service Public, la mutation du marché va engendrer d'importants volumes de factures électroniques nécessitant, en l'absence d'un standard, d'avoir recours à de nombreuses conversions de formats » déclare **Patrick Schuller, Directeur commercial et marketing chez Cegedim**. « La plateforme pour Sage eFacture que nous avons développée conjointement avec Sage a pour objectif d'offrir aux clients un accès transparent et sans efforts à la dématérialisation, grâce à une solution automatisée, sans intervention humaine pour une fiabilité maximale. »

Lancé en 2013, Sage eFacture est nativement intégré aux solutions Sage Génération i7. Ce service comprend l'ensemble du processus de facturation électronique (envoi, archivage légal...). Il répond aux exigences légales en matière de facturation électronique en garantissant l'intégrité, l'authenticité et la lisibilité de la facture. Le service permet non seulement un envoi rapide et sécurisé des factures clients électroniques, mais aussi une intégration des factures fournisseurs dans les logiciels Sage pour une réduction du temps de traitement des factures par le service comptable.

* Etude Clients Sage Avril 2016

À propos de Sage

Sage, le leader du marché des solutions intégrées de comptabilité et de paie, soutient les ambitions des entrepreneurs à travers le monde. Sage a été créé il y a 35 ans ; aujourd'hui plus de 13 000 collaborateurs présents dans 23 pays accompagnent les millions d'entrepreneurs qui dynamisent l'économie mondiale. Nous réinventons et simplifions la gestion d'entreprise avec des technologies de pointe et en collaborant avec une communauté dynamique d'entrepreneurs, de dirigeants de Start-ups, de TPE et de PME, de commerçants, de comptables, de partenaires et de développeurs. En tant qu'entreprise cotée au London Stock Exchange (FTSE 100), Sage a fait du soutien aux communautés locales sa priorité, grâce à l'activité caritative de la Fondation Sage.

Sage organise sa deuxième édition mondiale du Sage Summit, le plus grand rassemblement du monde d'entrepreneurs et de dirigeants de PME. Plus de 20 000 personnes du monde entier se réuniront à Chicago, du 25 au 28 juillet, pour partager leur passion de l'entreprenariat.

Pour plus d'informations : www.sage.com

A propos de Cegedim

Fondée en 1969, Cegedim est une entreprise innovante de technologies et de services spécialisée dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance. Cegedim a réalisé un chiffre d'affaires de 426 millions d'euros en 2015 et compte plus de 3 600 collaborateurs dans 11 pays. Cegedim SA est cotée en bourse à Paris (EURONEXT : CGM).

Pour en savoir plus : www.cegedim.fr

Et suivez Cegedim sur Twitter : [@CegedimGroup](https://twitter.com/CegedimGroup)

Contacts Presse

Sage

Agence LEWIS

Mathieu Micout / Anne-Julie Lagadic
Tél : 01 83 94 04 95 / 01 55 31 75 64
mathieu.micout@teamlewis.com
annejulie.lagadic@teamlewis.com

Sage

Pely Mendy
pely.mendy@sage.com
Twitter : @PelyMendy
Tél : 01 41 66 22 15

Suivez Sage sur les réseaux sociaux :

Suivez Sage sur Facebook – <https://www.facebook.com/SageFrance>

Suivez Sage sur Twitter – <https://twitter.com/sagefrance>

Suivez l'actualité de Sage : <https://www.sage.fr/fr>

Cegedim

Aude BALLEYDIER
Relations Presse
Tél. : +33 (0)1 49 09 68 81
aude.balleydier@cegedim.com

Agence PRPA Relations Presse

Guillaume DE CHAMISSO
Tél. : +33 (0)1 77 35 60 99
guillaume.dechamisso@prpa.fr